



SEANCE du 01 février 2022.

DELIBERATION 2022-06

Bi mila hogaita bi urtean otsailarren 01a, arratseko zortzi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Yves GENIN.

Procuration : Betti ERROTEBEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE), Lydie ETCHEGARAY (donne procuration à Pierre DURANGA), Gaby ETCHEBEHERE (donne procuration à Xavier LACOSTE), Yves GENIN (donne procuration à Xalbat GOYTY).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 8.3

Objet : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un acte notarié avec M. Bixente MINJOU concernant la reprise par la Commune de la voie privée du lotissement Ttaula (parcelles G 544, G 545 et G 560).

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'en complément de la délibération votée précédemment (délibération 2022-05) M. Bixente MINJOU a sollicité la Commune car il souhaite rétrocéder une partie la voie privée menant et traversant le lotissement Ttaula à la Commune, voie cadastrée aux parcelles G 544, G 545 et G 560 dont il est propriétaire.

M. le Maire souhaite avec l'accord du Conseil Municipal incorporer ainsi la totalité de la voie privée du lotissement Ttaula dans le domaine routier communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches administratives de régulation relatives à la rétrocession à la commune de la voie privée du lotissement Ttaula par M. Bixente MINJOU dont les parcelles sont cadastrées aux numéros G 544, G 545 et G 560.

AUTORISE M le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la présente délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

| | |
|--|--|
| Suprefeturan errezibitua Reçu en Sous- Préfecture | Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie |
| | ***** |

| |
|----------------------|
| Le Maire/Auzapeza |
| Xavier LACOSTE |

Deia/Convocation : 27-01-2022
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 10
Alde direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0